

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

TBHP-70-AQ



Version 3.1 Date de révision: 01/10/2022 Numéro de la FDS: 600000000045 Date de dernière parution: 10/26/2021
Date de la première parution: 06/07/2017

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom commercial : TBHP-70-AQ

Autres moyens d'identification : Donnée non disponible

No. CAS : 75-91-2

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Nom de société du fournisseur : United Initiators, Inc.

Adresse : 555 Garden Street
Elyria OH 44035 USA

United Initiators Canada Ltd.
2147 PG Pulp Mill Road
Prince George, BC-V2N 2S6 CANADA

Téléphone : +1-440-323-3112

Fac-similé : +1-440-323-2659

Numéro de téléphone en cas d'urgence : CHEMTREC États-Unis (24h): +1-800-424-9300
CHEMTREC MONDE (24h): +1-703-527-3887
CANUTEC (24h): 1-613-996-6666

En cas d'incident au transport : TERRAPURE Service d'intervention d'urgence (24h):
1-800-567-7455

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : cs-initiators.nafta@united-in.com

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Initiateurs de polymérisation
Agents d'oxydation

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Liquides inflammables : Catégorie 3

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

TBHP-70-AQ



Version 3.1 Date de révision: 01/10/2022 Numéro de la FDS: 600000000045 Date de dernière parution: 10/26/2021
Date de la première parution: 06/07/2017

Peroxydes organiques : Type F

Toxicité aiguë (Oral(e)) : Catégorie 4

Toxicité aiguë (Inhalation) : Catégorie 2

Toxicité aiguë (Dermale) : Catégorie 3

Corrosion de la peau : Catégorie 1C

Dommmages oculaires graves : Catégorie 1

Sensibilisation de la peau : Catégorie 1

Mutagénécité de la cellule germinale : Catégorie 2

Cancérogénécité : Catégorie 2

Toxicité systémique sur un organe cible précis - exposition unique : Catégorie 3 (Appareil respiratoire)

Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique : Catégorie 2

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique : Catégorie 2

Éléments étiquette SGH

Pictogrammes de danger :



Mot indicateur : Danger

Déclarations sur les risques : H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H242 Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H311 Toxique par contact cutané.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H330 Mortel par inhalation.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H351 Susceptible de provoquer le cancer.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

TBHP-70-AQ



Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10/26/2021
3.1	01/10/2022	600000000045	Date de la première parution: 06/07/2017

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Déclarations sur la sécurité :

Prévention:

P201 Se procurer les instructions avant utilisation.
P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.
P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P234 Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.
P240 Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P241 Utiliser du matériel électrique/ de ventilation/ d'éclairage antidéflagrant.
P242 Utiliser d'outils ne produisant pas des étincelles.
P243 Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques.
P260 Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs.
P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
P284 Porter un équipement de protection respiratoire.

Intervention:

P301 + P312 + P330 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche.
P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir.
P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.
P304 + P340 + P310 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.
P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.
P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical/ Consulter un médecin.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

TBHP-70-AQ



Version 3.1 Date de révision: 01/10/2022 Numéro de la FDS: 600000000045 Date de dernière parution: 10/26/2021
Date de la première parution: 06/07/2017

P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander un avis médical/ Consulter un médecin.
P361 + P364 Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser une pulvérisation d'eau, une mousse anti-alcool, une poudre chimique ou du dioxyde de carbone pour l'extinction.
P391 Recueillir le produit répandu.

Entreposage:

P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P403 + P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
P405 Garder sous clef.
P410 Protéger du rayonnement solaire.
P411 Stocker à une température ne dépassant pas 35 °C/ 95 °F.
P420 Stocker séparément.

Élimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Autres dangers

Inconnu.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Substance
Nature chimique : Peroxyde organique
Solution aqueuse
Nom de la substance : Hydroperoxyde de tert-butyle
No. CAS : 75-91-2
Nom commun/Synonyme : Hydroperoxyde de tert-butyle

Composants

Nom Chimique	Nom commun/Synonyme	No. CAS	Concentration (% w/w)
Hydroperoxyde de tert-butyle	Hydroperoxyde de tert-butyle	75-91-2	> 68 - <= 72 *

* La concentration ou la plage de concentration réelle est retenue en tant que secret industriel

SECTION 4. PREMIERS SOINS

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

TBHP-70-AQ



Version 3.1 Date de révision: 01/10/2022 Numéro de la FDS: 600000000045 Date de dernière parution: 10/26/2021
Date de la première parution: 06/07/2017

- Montrer cette fiche technique signalétique au médecin en consultation.
Ne pas laisser la victime sans surveillance.
Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître plusieurs heures plus tard.
Ne pas pratiquer la respiration artificielle par bouche-à-bouche ou par bouche-à-nez. Utiliser un équipement/des appareils appropriés.
Appeler immédiatement un médecin.
- En cas d'inhalation : Appeler immédiatement un médecin ou un centre anti-poison.
En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
Maintenir les voies respiratoires dégagées.
Appeler immédiatement un médecin.
Si la personne respire, l'amener à l'air frais.
Contacter un centre de contrôle anti-poison.
- En cas de contact avec la peau : En cas de contact, rincer immédiatement la peau avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes tout en retirant les vêtements et chaussures contaminées.
Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.
Appeler immédiatement un médecin.
Contacter un centre de contrôle anti-poison.
Si la personne en a sur la peau, bien rincer à l'eau.
S'il y a du produit sur les vêtements, retirer-les.
Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : L'aspersion des yeux, même par de petites quantités, suffit à provoquer des lésions irréversibles et la cécité.
En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital.
Retirez les lentilles de contact.
Protéger l'oeil intact.
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Maintenir les voies respiratoires dégagées.
Appeler immédiatement un médecin.
Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.
- Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés : Nocif en cas d'ingestion.
Toxique par contact cutané.
Peut provoquer une allergie cutanée.
Provoque de graves lésions des yeux.
Mortel par inhalation.
Peut irriter les voies respiratoires.
Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
Susceptible de provoquer le cancer.
Provoque de graves brûlures.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

TBHP-70-AQ



Version 3.1 Date de révision: 01/10/2022 Numéro de la FDS: 600000000045 Date de dernière parution: 10/26/2021
Date de la première parution: 06/07/2017

Protection pour les secouristes : Les secouristes doivent faire attention à se protéger et à utiliser les vêtements de protection recommandés

Avis aux médecins : Effectuer un traitement symptomatique et d'appoint.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié : Pulvérisateur d'eau
Mousse résistant à l'alcool
Dioxyde de carbone (CO₂)
Poudre chimique d'extinction

Moyens d'extinction inadéquats : Jet d'eau à grand débit

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Un contact avec des matières incompatibles ou l'exposition à des températures supérieures au TDAA peuvent donner lieu à une réaction de décomposition auto-accélérée avec dégagement de vapeurs inflammables qui peuvent auto-enflammer. Le produit se consume violemment. La distance de retour de flamme peut être considérable. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.

Méthodes spécifiques d'extinction : Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait s'éparpiller et répandre l'incendie. Déplacer les contenants non-endommagés de la zone de l'incendie, s'il est possible de le faire sans danger. Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.

Autres informations : Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat.

Équipement de protection spécial pour les pompiers : Si nécessaire, porter un appareil respiratoire autonome lors de la lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection personnelle.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Utiliser un équipement de protection personnelle. Assurer une ventilation adéquate. Enlever toute source d'allumage. Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Suivez les conseils de manipulation et les recommandations

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

TBHP-70-AQ



Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10/26/2021
3.1	01/10/2022	600000000045	Date de la première parution: 06/07/2017

en matière d'équipement de protection.
Attention aux vapeurs qui s'accumulent pour former des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones en contrebas.
Ne jamais réintroduire le produit déversé dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.
Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination".

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit pénètre dans les égouts.
Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage : Le contact avec des substances incompatibles peut générer une décomposition à une température égale ou inférieure à la TDAA.
Nettoyer immédiatement les déversements.
Rabattre les gaz/les vapeurs/le brouillard à l'aide d'eau pulvérisée.
Pour nettoyer le sol ou les objets souillés par ce produit, utiliser beaucoup d'eau.
Absorber avec un absorbant inerte.
Isoler les déchets et ne pas les réutiliser.
Des outils anti-étincelant doivent être utilisés.
Des lois et règlements locaux ou nationaux peuvent s'appliquer au déversement et à l'élimination de ce produit, de même qu'aux matériaux et objets utilisés pour le nettoyage.
Vous devrez déterminer quels règlements sont applicables.

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Mesures d'ordre technique : Voir les mesures d'ingénierie dans la section MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'inflammation des vapeurs organiques).
Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'allumage.
N'utiliser que de l'équipement à l'épreuve des explosions.
Tenir à l'écart des matières combustibles.

Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas avaler.
Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.
Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Éviter la formation d'aérosols.
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

TBHP-70-AQ



Version 3.1 Date de révision: 01/10/2022 Numéro de la FDS: 600000000045 Date de dernière parution: 10/26/2021
Date de la première parution: 06/07/2017

Ne jamais remettre le produit dans le récipient duquel il a été retiré.
Fournir un renouvellement d'air et/ou une ventilation aspirante suffisante dans les ateliers.
Éviter le confinement.
Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition.
Ne pas fumer.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone où se fait l'application.
Se laver à fond après manipulation.
Équipement de protection individuelle, voir la section 8.
Les personnes susceptibles d'avoir des problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, des allergies, des maladies respiratoires chroniques ou récurrentes, ne devraient pas être employées dans aucun des procédés dans lequel ce mélange est utilisé.
Protéger de toute contamination.

- Conditions de stockage sûres : Éviter les impuretés (par ex. rouille, poussière, cendres), risque de désagrégation!
Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.
Refermer soigneusement tout récipient entamé et l'entreposer verticalement afin d'éviter tout écoulement.
Garder dans le contenant original.
Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré.
Entreposer en prenant en compte les particularités des législations nationales.
- Matières à éviter : Tenir éloigné des acides et bases puissants, des sels de métal lourd et des substances réductrices.
- Température d'entreposage recommandée : 2 - 35 °C
- D'autres informations sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition dans les conditions normales d'entreposage.

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
Hydroperoxyde de tert-butyle	75-91-2	TWA	0.1 ppm	ACGIH

Mesures d'ordre technique : Minimiser les concentrations d'exposition en milieu de travail.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

TBHP-70-AQ



Version 3.1 Date de révision: 01/10/2022 Numéro de la FDS: 600000000045 Date de dernière parution: 10/26/2021
Date de la première parution: 06/07/2017

Équipement de protection individuelle

- Protection respiratoire : En cas de formation de poussière ou d'aérosol, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.
- Filtre de type : Filtre ABEK
- Protection des mains
- Matériau : butylcaoutchouc
Délai de rupture : 480 min
Épaisseur du gant : 0.5 mm
- Matériau : Caoutchouc nitrile
Délai de rupture : 480 min
Épaisseur du gant : 0.4 mm
- Remarques : Le choix du type de gants de protection contre les produits chimiques doit être effectué en fonction de la concentration et de la quantité des substances dangereuses propres aux postes de travail. Dans le cas d'applications spéciales, il est recommandé de se renseigner auprès du fabricant de gants sur les propriétés des gants de protection indiqués ci-dessus en matière de résistance aux produits chimiques. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée.
- Protection des yeux : Lunettes de sécurité à protection intégrale
Porter des lunettes de protection appropriées, et en cas de risque de giclement, protéger également le visage si nécessaire.
S'assurer que les douches oculaires et les douches de sécurité sont situées près du poste de travail.
- Protection de la peau et du corps : Choisissez des vêtements protecteurs appropriés sur la base des données de résistance chimique et d'une évaluation du potentiel local d'exposition.
- Mesures d'hygiène : Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Éviter le contact avec la nourriture et les breuvages.
Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.
Ne pas fumer pendant l'utilisation.
Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après la manipulation du produit.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- Aspect : liquide
- Couleur : incolore, clair

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

TBHP-70-AQ



Version 3.1 Date de révision: 01/10/2022 Numéro de la FDS: 600000000045 Date de dernière parution: 10/26/2021
Date de la première parution: 06/07/2017

Odeur : caractéristique

Seuil de l'odeur : non établi(e)

pH : env. 4.3

Point/intervalle de fusion : < 0 °C

Point/intervalle d'ébullition : 96 °C
(1,013 hPa)
Décomposition: oui

Point d'éclair : 38 °C
Méthode: vase clos

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Sans objet
Remarques: Peroxyde organique

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure : env. 99.99 %(V)

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure : env. 5.7 %(V)

Pression de vapeur : 50.78 hPa (25 °C)

Densité de vapeur relative : env. 3.1 (15 - 20 °C)
(Air = 1.0)

Densité : env. 0.93 g/cm³ (20 °C)

Solubilité
Solubilité dans l'eau : > 691 g/l soluble (20 °C)

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: 0.85 (20 °C)

Température de décomposition auto-accélérée (TDAA) : 80 °C
Méthode: Test H.4-NU
SADT-Self Accelerating Decomposition Temperature. Lowest temperature at which the tested package size will undergo a self-accelerating decomposition reaction.

Viscosité
Viscosité, cinématique : 2.45 mm²/s (40 °C)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

TBHP-70-AQ



Version 3.1 Date de révision: 01/10/2022 Numéro de la FDS: 600000000045 Date de dernière parution: 10/26/2021
Date de la première parution: 06/07/2017

4.42 mm²/s (20 °C)

Propriétés explosives : Non explosif

Propriétés comburantes : La substance ou le mélange n'es pas classé(e) comme un oxydant.
Peroxyde organique

Tension superficielle : 69.9 mN/m, 20 °C

Indice de réfraction : env. 1.387 (20 °C)

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

Stabilité chimique : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

Possibilité de réactions dangereuses : Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

Conditions à éviter : Protéger de toute contamination.
Le contact avec des substances incompatibles peut générer une décomposition à une température égale ou inférieure à la TDAA.
Chaleur, flammes et étincelles.
Éviter le confinement.

Produits incompatibles : Accélérateur, acides et bases puissants, (sels de) métal lourd, réducteur

Produits de décomposition dangereux : En cas d'incendie et de décomposition, des gaz et vapeurs irritants, caustiques, inflammables, nuisibles à la santé/ toxique

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Nocif en cas d'ingestion.
Toxique par contact cutané.
Mortel par inhalation.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 805 mg/kg
Méthode: Estimation de la toxicité aiguë
Évaluation: Ce composant/mélange est modérément toxique après une seule ingestion.

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 1.19 mg/l
Durée d'exposition: 4 h

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

TBHP-70-AQ



Version 3.1 Date de révision: 01/10/2022 Numéro de la FDS: 600000000045 Date de dernière parution: 10/26/2021
Date de la première parution: 06/07/2017

Atmosphère d'essai: vapeur
Méthode: Estimation de la toxicité aiguë
Évaluation: Ce composant/mélange est hautement toxique après une inhalation à court terme.
Remarques: Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin): 633 mg/kg
Méthode: Estimation de la toxicité aiguë
Évaluation: Ce composant/mélange est toxique après un seul contact avec la peau.
Remarques: Absorption par la peau possible

Corrosion et/ou irritation de la peau

Provoque de graves brûlures.

Produit:

Espèce : Lapin
Méthode : Test de Draize
Résultat : Corrosif, catégorie 1C - dans les cas où les réactions se produisent après des expositions variant de 1 heure à 4 heures et des observations allant jusqu'à 14 jours.

Remarques : Extrêmement corrosif et destructif pour les tissus.

Lésion/irritation grave des yeux

Provoque de graves lésions des yeux.

Produit:

Espèce : Lapin
Résultat : Des effets irréversibles aux yeux
Méthode : Directives du test 405 de l'OECD

Remarques : Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

Sensibilisation cutanée ou respiratoire

Sensibilisation de la peau

Peut provoquer une allergie cutanée.

Sensibilisation des voies respiratoires

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Voies d'exposition : Contact avec la peau
Espèce : Cobaye
Méthode : Directives du test 406 de l'OECD
Résultat : A un effet sensibilisant.

Voies d'exposition : Inhalation
Remarques : Donnée non disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

TBHP-70-AQ



Version 3.1 Date de révision: 01/10/2022 Numéro de la FDS: 600000000045 Date de dernière parution: 10/26/2021
Date de la première parution: 06/07/2017

Remarques : A un effet sensibilisant.

Mutagenécité de la cellule germinale

Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

Produit:

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)
Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, B.13/14.
Résultat: positif

Type d'essai: Test d'aberration chromosomique in vitro
Méthode: Directives du test 473 de l'OECD
Résultat: positif

Type d'essai: Test de mutation génique sur cellule de mammi-
fère, in vitro
Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, B.17.
Résultat: positif

Génotoxicité in vivo : Type d'essai: Aberration chromosomique
Espèce: Souris (mâle et femelle)
Voie d'application: Intraveineuse
Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, B.12.
Résultat: négatif

Type d'essai: Test de létalité dominante chez les rongeurs
(cellules germinales) (in vivo)
Espèce: Souris (mâles)
Voie d'application: Intrapéritonéal
Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, B.22.
Résultat: positif

Type d'essai: Test Comet in vivo en milieu alcalin chez les
mammifères
Espèce: Rat (mâle)
Voie d'application: inhalation (vapeurs)
Méthode: Directives du test 489 de l'OECD
Résultat: négatif

Mutagenécité de la cellule germinale - Évaluation : Susceptible d'induire des anomalies génétiques., La classifi-
cation du SGH est spécifiée par les autorités

Cancérogénicité

Susceptible de provoquer le cancer.

Produit:

Espèce : Rat, mâle et femelle
Voie d'application : inhalation (vapeurs)
NOEC : 15 mg/l
Méthode : Directives du test 451 de l'OECD
Symptômes : effets cancérogènes, Toxicité systémique

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

TBHP-70-AQ



Version 3.1 Date de révision: 01/10/2022 Numéro de la FDS: 600000000045 Date de dernière parution: 10/26/2021
Date de la première parution: 06/07/2017

BPL : oui

Cancérogénicité - Évaluation : Évidence restreinte de cancérogénicité lors d'études chez des animaux

Toxicité pour la reproduction

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Effets sur la fertilité : Type d'essai: Étude de toxicité à doses répétées combinées avec test de dépistage de toxicité de reproduction et/ou développement
Espèce: Rat, mâle et femelle
Voie d'application: Oral(e)
Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: 21 Poids corporel mg / kg
Méthode: Directives du test 422 de l'OECD
BPL: oui

Incidences sur le développement fœtal : Type d'essai: Étude de toxicité sur le développement prénatal (tératogénicité)
Espèce: Rat, femelle
Voie d'application: Oral(e)
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 35 Poids corporel mg / kg
Toxicité pour le développement: NOAEL: >= 35 Poids corporel mg / kg
Méthode: Directives du test 414 de l'OECD
BPL: oui

STOT - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.

Produit:

Voies d'exposition : Inhalation
Évaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

STOT - exposition répétée

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Évaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé(e) comme agent toxique pour un organe spécifique, expositions répétées.
Remarques : Non classifié à cause de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour permettre une classification.

Toxicité à dose répétée

Produit:

Espèce : Rat, mâle et femelle

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

TBHP-70-AQ



Version 3.1 Date de révision: 01/10/2022 Numéro de la FDS: 600000000045 Date de dernière parution: 10/26/2021
Date de la première parution: 06/07/2017

NOAEL : 21 mg/kg p.c./jour
Voie d'application : Oral(e)
Méthode : Directives du test 422 de l'OECD
BPL : oui

Espèce : Rat, mâle et femelle
NOAEC : 22.2 mg/m³
Voie d'application : inhalation (vapeurs)
Méthode : Directives du test 412 de l'OECD
BPL : oui

Toxicité par aspiration

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Non classifié à cause de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour permettre une classification.

Autres informations

Produit:

Remarques : Ces informations ne sont pas disponibles.
Remarques : Les solvants risquent de dessécher la peau.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 42.3 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: Directives du test 203 de l'OECD

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 20 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type d'essai: Immobilisation
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 2.1 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type d'essai: Inhibition de la croissance
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les microorganismes : CE50 (Bactérie): 24.3 mg/l
Type d'essai: Inhibition de la respiration de boues activées

Toxicité pour les organismes vivant dans le sol : CL50: 166 mg/kg
Durée d'exposition: 14 d

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

TBHP-70-AQ



Version 3.1 Date de révision: 01/10/2022 Numéro de la FDS: 600000000045 Date de dernière parution: 10/26/2021
Date de la première parution: 06/07/2017

Point final: Mortalité / concentration

Évaluation écotoxicologique

- Toxicité aiguë en milieu aquatique : Toxique pour les organismes aquatiques., Basé sur des données expérimentales
- Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme., Basé sur des données expérimentales

Persistance et dégradabilité

Produit:

- Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.
Biodégradation: 0 %
Durée d'exposition: 28 d

Potentiel bioaccumulatif

Produit:

- Bioaccumulation : Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Autres effets néfastes

Produit:

- Information écologique supplémentaire : Un risque environnemental ne peut pas être exclu en cas de manipulation ou d'élimination peu professionnelle.
Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

- Déchets de résidus : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés.
Disposer des déchets dans une installation approuvée pour le traitement des déchets.
- Emballages contaminés : Vider les restes du contenu.
Éliminer comme produit non utilisé.
Ne pas réutiliser des récipients vides.
Ne pas brûler les fûts vides ou les exposer au chalumeau.
Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

TBHP-70-AQ



Version 3.1 Date de révision: 01/10/2022 Numéro de la FDS: 600000000045 Date de dernière parution: 10/26/2021
Date de la première parution: 06/07/2017

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Règlementations internationales

UNRTDG

No. UN : UN 3109
Nom d'expédition : ORGANIC PEROXIDE TYPE F, LIQUID
(tert-BUTYL HYDROPEROXIDE)
Classe : 5.2
Risque subsidiaire : 8
Groupe d'emballage : Non assigné par la réglementation
Étiquettes : 5.2 (8)

IATA-DGR

UN/ID No. : UN 3109
Nom d'expédition : Organic peroxide type F, liquid
(tert-Butyl hydroperoxide)
Classe : 5.2
Risque subsidiaire : 8
Groupe d'emballage : Non assigné par la réglementation
Étiquettes : Organic Peroxides, Keep Away From Heat, Corrosive
Instructions de conditionnement (avion cargo) : 570
Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 570

Code IMDG

No. UN : UN 3109
Nom d'expédition : ORGANIC PEROXIDE TYPE F, LIQUID
(tert-BUTYL HYDROPEROXIDE)
Classe : 5.2
Risque subsidiaire : 8
Groupe d'emballage : Non assigné par la réglementation
Étiquettes : 5.2 (8)
EmS Code : F-J, S-R
Polluant marin : oui

Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale

TDG

No. UN : UN 3109
Nom d'expédition : PEROXYDE ORGANIQUE DU TYPE F, LIQUIDE
(HYDROPEROXYDE DE tert-BUTYLE)
Classe : 5.2
Risque subsidiaire : 8
Groupe d'emballage : II
Étiquettes : 5.2 (8)
Code ERG : 145
Polluant marin : oui

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

TBHP-70-AQ



Version 3.1 Date de révision: 01/10/2022 Numéro de la FDS: 600000000045 Date de dernière parution: 10/26/2021
Date de la première parution: 06/07/2017

Précautions spéciales pour les utilisateurs

La ou les classes de transport décrites ici sont de nature informationnelles seulement, et basées seulement sur les propriétés du produit non-emballé comme il est décrit dans la FTSS. Les classes de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles de l'emballage et des variations dans les règlements régionaux ou étatiques.

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Réglementations internationales

Gefahrgruppe nach DGUV 13 Vorschrift 13 (bisher BGV B4): II (Exigences légales pour l'Allemagne)

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TCSI (TW)	: En conformité avec les inventaires
TSCA (US)	: Toutes les substances sont répertoriées comme actives sur l'inventaire de la TSCA
AiIC (AU)	: En conformité avec les inventaires
DSL (CA)	: Tous les composants de ce produit figurent sur la liste intérieure des substances (LIS) canadienne
ENCS (JP)	: En conformité avec les inventaires
ISHL (JP)	: En conformité avec les inventaires
KECI (KR)	: En conformité avec les inventaires
PICCS (PH)	: En conformité avec les inventaires
IECSC (CN)	: En conformité avec les inventaires
TECI (TH)	: En conformité avec les inventaires

Liste canadiennes

Aucune substance n'est assujettie à une déclaration de nouvelle activité importante.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Autres informations

Cette fiche signalétique ne contient que des renseignements relatifs à la sécurité et ne remplace aucune information ni spécification concernant le produit.
Ces renseignements de sécurité s'appliquent également aux emballages vides qui peuvent encore contenir des résidus du produit.

Sources des principales données utilisées pour l'éta- : Données techniques internes, données provenant des FTSS de produit brut, résultats de recherche du Portail eChem de

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

TBHP-70-AQ



Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10/26/2021
3.1	01/10/2022	600000000045	Date de la première parution: 06/07/2017

blissement de la fiche signalétique : l'OCDE et de l'agence européenne des produits chimiques, <http://echa.europa.eu/>

Date de révision : 01/10/2022

Format de la date : mm/jj/aaaa

Texte complet d'autres abréviations

ACGIH : États-Unis. ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)
ACGIH / TWA : Moyenne pondérée dans le temps de 8 h

AICC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale du transport routier du Brésil; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Carcinogène, mutagène ou agent toxique pour le système reproductif; DIN - Norme de l'institut allemande de normalisation; DSL - Liste intérieure des substances (Canada); ECx - Concentration associée avec une réponse de x %; ELx - Taux de chargement associé avec une réponse de x %; EmS - Plan d'urgence; ENCS - Liste des substances chimiques existantes et nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide du plan d'urgence; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IARC - Agence internationale de recherche sur le cancer; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; ICAO - Organisation internationale de l'aviation civile; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants de la Chine; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Loi sur la santé et la sécurité industrielle (Japon); ISO - Organisation internationale pour la normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Corée; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; NO(A)EL - Aucun effet du niveau (indésirable) observé; NOELR - Aucun effet observable du taux de chargement; NOM - Norme mexicaine officielle; NTP - Programme toxicologique nationale; NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle Zélande; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; PBT - Substance persistante, bioaccumulative et toxique; PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines; (Q)SAR - (Quantitative) Relation structure/activité; REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélération; SDS - Fiche technique de santé-sécurité; TCSI - Inventaire des produits chimiques de Taïwan; TDG - Transport de marchandises dangereuses; TECL - Inventaire des produits chimiques existants de la Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Nations unies; UNRTDG - Recommandations des Nations unies pour le transport de marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulatif; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Les informations contenues dans la présente fiche signalétique ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, utilisation, fabrication, entreposage, transport, élimination, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

TBHP-70-AQ



Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10/26/2021
3.1	01/10/2022	600000000045	Date de la première parution: 06/07/2017

satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CA / 3F